
ICANN86 Séville | Forum de politiques – Communauté habilitée de l'ICANN - Forum de la communauté (provisoire)
Jeudi 11 juin 2026 – 10h00 à 11h15 CEST

ANDREA GLANDON

Bienvenue à tous, nous allons débiter dans une minute.

Bonjour et bienvenue au forum de la communauté habilitée de l'ICANN. Je suis responsable de la participation pour cette séance, merci de noter qu'elle est enregistrée et régie par le code de conduite des participants de la Communauté de l'ICANN, les comportements attendus et la politique anti-harcèlement de l'ICANN.

Pendant la séance les questions et commentaires doivent être soumis dans la fenêtre questions et réponses, je lirai les questions à voix haute dans le temps imparti dans la séance. Merci de ne pas utiliser le chat pour les questions.

L'interprétation se fera en espagnol et en français. Si vous souhaitez prendre la parole, levez la main dans Zoom, une fois que votre nom sera appelé, vous pourrez allumer votre micro et prendre la parole. Donnez votre nom pour l'enregistrement et si vous parlez une autre langue que l'anglais, indiquez-le et parlez à un rythme raisonnable.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je passe la parole à Alejandra.

ALEJANDRA REYNOSO

Merci, Andréa. Bienvenue à tous. Aujourd'hui nous allons avoir ce forum de décision d'approbation du forum de la communauté habilitée.

Avant de commencer j'aimerais passer en revue un peu de terminologie pour nous rafraichir la mémoire.

Qu'est-ce que la communauté habilitée ? Il s'agit d'un mécanisme par le biais duquel les ASO et les AC de l'ICANN peuvent s'organiser aux termes du droit californien pour faire respecter légalement les compétences de la communauté que l'on trouve dans l'acte constitutif et les statuts de l'ICANN.

Qui sont les participants décideurs de cette communauté habilitée ? Il s'agit des ASO, organisations de soutien à l'adressage, de la ccNSO, l'Organisation de soutien aux extensions géographiques, la GNSO, l'organisation de soutien aux extension génériques, l'ALAC, le comité consultatif At-Large et le GAC, comité consultatif gouvernemental.

Nous avons parlé de la communauté habilitée, des participants décideurs, voyons l'administration de la communauté habilitée ou ECA.

Il s'agit d'un organisme administratif par le biais duquel la communauté habilitée agit. Il ne s'agit pas d'un organe de prise de décision. Leur fonction est uniquement administrative, ils gèrent

les papiers entre le secrétaire de l'ICANN et les participants décideurs.

Diapo suivante.

Maintenant que nous avons passé en revue les concepts de communauté habilitée, de participants décideurs et d'ECA, quel est le mandat de la communauté ?

Vous les voyez à l'écran, par exemple rejeter les amendements des statuts standards ou alors nommer ou révoquer les administrateurs du CA. Ils ont également le droit de contrôle et d'enquête ou de rejeter les budgets de l'ICANN ou les plans stratégiques de l'IANA, entre autres.

Mais, le mandat qui nous intéresse aujourd'hui est celui qui se trouve au milieu : adopter les amendements des statuts fondamentaux et ce concernant la vente des actifs et notamment l'amendement des statuts qui sont passés par le processus de rédaction et de consultation publique. Le CA a donc été mis au courant et le parcours commence.

L'administration de la communauté habilitée a reçu un avis du conseil par le secrétariat de l'ICANN, c'était en mai. Et, à partir de là commence le calendrier d'action.

Donc le forum de la communauté a deux possibilités : délibérer en ligne ou alors à l'occasion d'une réunion de l'ICANN. C'est à eux de voir comment ils souhaitent procéder.

Cette fois-ci nous avons décidé de le faire dans le cadre d'une réunion, c'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Nous sommes au forum d'approbation, de décision d'approbation.

Et ce forum nous permet de poser nos questions et de faire nos observations concernant la décision d'approbation. Et les participants ont ensuite 21 jours à partir de là pour décider s'ils souhaitent soutenir, rejeter ou s'abstenir concernant la décision.

Au moins trois participants décideurs doivent soutenir la décision pour qu'elle soit acceptée et pas plus d'un des participants décideurs ne doit émettre d'objection.

Si, au bout de la période de 21 jours aucune action n'est reçue d'un participant décideur, on considèrera que cette personne s'est abstenue du processus.

Et je passe la parole à Sam qui va nous parler du contexte du forum communautaire.

SAMANTHA EISNER

Bonjour, je suis conseillère juridique adjointe à l'ICANN. Avançons de deux diapos, s'il vous plait.

En quoi consiste ce forum ? Il y a deux séries de statuts qui ont été approuvées par le CA en mai. Chacun a été passé en revue par la procédure de consultation publique, les observations ont été prises en compte et les décisions sont postées sur le site internet de l'ICANN.

Les deux séries de statuts que nous allons aborder aujourd'hui sont liées au rôle de la communauté et de l'ICANN dans le cadre des fonctions de nommage de l'IANA.

Nous avons le comité permanent du client, qui est régulièrement passé en revue, les fonctions de nommage de l'IANA et la révision de celle-ci. Il s'agit ici d'une série de révisions périodiques qui ont trait à l'action de l'ICANN et de l'IANA.

Une révision de l'efficacité du travail du comité permanent de clients a été mise en place pour s'assurer que ce CSC continue à fonctionner de façon efficace. Et la révision recommandée en plus de changements et des améliorations.

Donc deux changements qui ont un impact sur le statut de l'ICANN. Le premier concerne les membres, donc on a recommandé que des membres suppléants puissent venir prêter main forte aux autres membres.

La participation est définie par les statuts.

Des changements ont été également recommandés dans le cycle de révision, passant de trois ans à cinq ans car on a considéré que la fréquence de trois ans n'était pas forcément nécessaire.

Aucun de ces amendements ne modifie le rôle clef du système ni n'impacte la possibilité d'action. Il s'agit simplement de modifications qui n'ont pas d'incidences là-dessus.

Si ces amendements à l'article 17 sont approuvés, alors un autre point ou ce qu'il se passera c'est que la charte CSC sera également

amendée dans le cadre des commentaires publics qui seront proposés, qui reflètera l'opportunité pour les suppléants de participer au CSC.

Diapo suivante.

L'article 18 contient l'autre ensemble d'amendements, très simples, qui découlent de la révision des fonctions de nommage de l'IANA. Il y a eu 2 révisions depuis 2016. La deuxième a identifié que la fréquence de ces révisions tous les 5 ans, des révisions de fonction de nommage de l'IANA, devrait passer à 5 ans par rapport à la convocation de cette révision, par rapport au rapport final soumis à l'ICANN. En fait, ce qu'il se passe c'est que cette fréquence de 5 ans pour la considération à la mise en œuvre de la révision de nommage de l'IANA est recommandé par rapport à 3,5 ans pour ce même travail, à partir du moment du lancement de cette révision. Donc cette révision, l'équipe de révision de nommage a considéré qu'il y avait un autre moyen plus efficace de mettre en œuvre ces recommandations et d'avoir suffisamment de temps pour mesurer l'impact de cette recommandation.

Par rapport à la révision d'efficacité du CSC et des amendements à cet égard, là, la modification de fréquence ne change absolument pas la portée des révisions de nommage de l'IANA ou la possibilité de lancer une révision spécifique de nommage de l'IANA, le seul changement c'est la fréquence de la révision des fonctions de nommage de l'IANA et lorsqu'elle sera lancée.

Si le CA approuve ces changements tels que publiés dans le cadre des commentaires publics, parce que dans ce cadre il n'y a pas eu de question soulevée par la communauté par rapport à ces changements proposés. Si quelqu'un souhaite voir les amendements à l'écran, dites-le-nous puisque nous les avons sous la main pour les projeter.

ALEJANDRA REYNOSO

Merci beaucoup, Samantha, pour ces informations de contexte. Vous avez la possibilité d'intervenir pour faire des commentaires ou poser des questions avant de passer aux prochaines étapes.

TRIPTI SINHA

Merci, Alejandra, je suis heureuse de participer à cette réunion. Il s'agit du troisième forum communautaire auquel je participe et je continue d'être impressionnée par l'engagement de la communauté habilitée vis-à-vis du processus conçu il y a 10 ans.

Ce forum de la communauté est un pas en avant pour faciliter le dialogue dans toutes les communautés concernant l'exercice des pouvoirs de la communauté habilitée.

Aujourd'hui nous avons deux articles des statuts soumis à notre considération et pour approbation de la communauté habilitée. Performance des fonctions de nommage de l'IANA, les articles 17 et 18 sont amendés et montrent bien qu'on a besoin du soutien continue de la communauté. Le CA soutient ces deux modifications sans aucune modification.

Maintenant la communauté a la possibilité d'envisager ces amendements. Pour l'efficacité de la révision des fonctions de nommage de l'IANA et du CSC, ces deux changements s'alignent mieux sur les besoins de la communauté.

La communauté a également identifié la nécessité de permettre aux suppléants d'être nommés au comité permanent des clients, ce qui doit également passer par un amendement des statuts.

Le CSC et les fonctions de nommage de l'IANA et leur révision sont une composante essentielle de ce cadre qui permet à la communauté habilitée d'assumer ses fonctions de supervision des fonctions de nommage de l'IANA. Et le CA continue d'être pleinement engagé dans ce travail et salue l'opportunité de pouvoir envisager les recommandations de la communauté sur ces améliorations au niveau de l'efficacité.

Sur la base du soutien de la communauté à ce jour, je pense que la considération de la communauté de ces modifications aux statuts fondamentaux sera assez simple, même si l'adhésion au processus de la communauté habilitée continue d'être important.

Je comprends que l'un des critères importants de la communauté habilitée est la possibilité de présenter un élément au CA, ce qui s'est produit la semaine dernière. Nous sommes d'accord pour que l'ICANN continue de rendre des comptes et apprécions que la communauté puisse exercer ces pouvoirs si importants. Que la communauté habilitée soumette des questions complexes ou non, le CA veut s'engager de manière ouverte, constructive, sur la base

du modèle multipartite et ces processus ont été conçus pour soutenir cela.

Au nom du CA, je tiens à témoigner ma reconnaissance à tous pour tous vos efforts et temps consacré aux amendements apportés et pour l'organisation de ce forum de la communauté.

ALEJANDRA REYNOSO

Merci, Tripti. Y a-t-il des questions ou commentaires ? Petit rappel, vous pouvez lever la main sur Zoom ou écrire vos questions dans l'onglet questions et réponses de Zoom. Nous avons une main levée d'Avri Doria.

AVRI DORIA

Merci. Je me réjouis de voir une recommandation, et j'ai passé beaucoup trop de temps à réfléchir aux révisions ces derniers jours, donc je tiens à dire que je suis très heureuse de voir qu'il y a une révision, qu'une révision a donné lieu à une recommandation, que c'est passé par tout le processus pour être finalement soumis ici pour approbation. J'ai participé à beaucoup de recours à l'ECA, mais je me réjouis de voir que ces mécanismes existent et qu'ils fonctionnent.

Et j'ai passé tant de temps à me plaindre des choses et à éplucher les choses que je me dois de dire aujourd'hui que je me réjouis de cette situation et que cela fonctionne.

ALEJANDRA REYNOSO

Merci, Avri. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Je vois une main dans la salle. Veuillez vous rapprocher d'un micro, s'il vous plait.

LORI SHULMAN

Merci, moi aussi je tiens à reprendre à mon compte ce qu'a dit Avri, je crois que c'est un progrès spectaculaire, toutes mes félicitations. Je n'ai pas suivi de près cette question. J'ai une question sur l'article 17, par rapport à la discussion sur la politique lorsque les suppléants peuvent être désignés. Y a-t-il eu des discussions par rapport aux risques d'une rotation trop fréquente, une incohérence ? Je comprends bien qu'il ne faut pas s'enliser ou être immobilisé par une seule personne désignée et qu'on a besoin de suppléant, mais quid à l'inverse, s'il y a trop de rotation ? Y a-t-il eu des discussions à ce sujet ou si c'est un problème que vous avez envisagé ou non dans le cadre de cette discussion.

ALEJANDRA REYNOSO

Merci de la question. En fait on a eu une discussion pour savoir comment ajouter les suppléants. Et on a d'abord fait un test pour vérifier si les suppléants allaient pouvoir s'adapter au travail. Et, en fait on a 4 membres. Ils doivent être là pour qu'on ait un quorum. C'est pour cela qu'on a dit, même s'ils se réunissent une fois par mois, c'est prévu longtemps à l'avance, mais il se peut que l'un d'entre eux ne puisse pas parvenir à participer. L'idée de nommer un suppléant c'est qu'il est là pour remplacer si jamais l'un des

membres ne peut pas participer. C'est simplement pour qu'il le remplace et qu'on puisse avoir le quorum.

LORI SCHULMAN

Oui, mais j'aimerais savoir dans quelle mesure vous en avez parlé, parce que cela va modifier les statuts. Est-ce que cela ne va pas être un problème d'avoir une trop grande rotation en termes de procédure plutôt qu'au niveau des statuts ?

SAMANTHA EISNER

Moi, je n'ai pas fait partie des délibérations du CSC, mais je peux vous parler des délibérations actuelles par rapport aux mises à jour de la charte CSC qui donne plus de détails par rapport à la manière dont cela est appliqué.

Il y a plusieurs manières dont cela est reflété. La charte elle-même a été publiée sur la page des commentaires publics et cette charte va entrer en vigueur. Et, par rapport à ce que vous dites, Lori, je pense que vous dites que la charte doit être modifiée pour refléter l'expérience et, comme c'est dans la charte c'est plus facile de mettre à jour. Donc les exigences par rapport à la charte est qu'elle est amendée et il n'y a pas tout un processus par rapport aux statuts. Là, c'est un peu plus complexe, il faut s'assurer que la charte peut être modifiée, le cas échéant sans avoir à passer par la modification des statuts.

LORI SCHULMAN

Oui, vous allez droit au sens de ma question. Donc merci.

ALEJANDRA REYNOSO

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il prendre la parole ? Non, je ne vois personne en salle, personne sur Zoom, est-ce que nous avons des questions dans la fenêtre questions et réponses ? Non plus ? Très bien, nous pouvons passer à la suite. Etapes suivantes.

SAMANTHA EISNER

Ces amendements ne rentreront en vigueur que s'ils sont approuvés par la communauté habilitée. Nous avons besoin de trois participants décideurs qui approuvent ou qui votent pour à l'occasion de cette période de 21 jours qui commencera à partir de demain, après minuit à Los Angeles. Donc il y a cette période de 21 jours, il y a des processus internes spécifiques concernant le vote sur ces questions. Et, comme l'a dit Alejandra, on peut soit soutenir, soit rejeter ou s'abstenir.

Donc nous attendons les votes de la communauté à ce sujet. Une fois que les votes seront arrivés, après cette période de 21 jours, si ce point est approuvé, vous verrez que les statuts seront amendés en conséquence.

ALEJANDRA REYNOSO

Merci beaucoup, Sam. Nous pouvons passer à la diapo suivante.

ANDREA GLANDON

Merci beaucoup d'avoir suivi ce processus de la communauté habilitée. Je vous souhaite une très bonne journée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]